

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION N°2025 - 49

AVENANT A LA CONVENTION ACFI POUR LE CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE VAL DE LOIRE

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 27 novembre à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 23

Quorum : 16

Date de convocation : 20 novembre 2025

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Madame BATAILLE Muriel – Maire de Tournoisis
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Monsieur LARCHERON Gérard – Président de la Communauté de communes des 4 Vallées
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur FEVRIER Albert | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame GALZIN Florence |
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à | Madame DESNOUES Véronique |
| - Madame MELZASSARD Corinne | à | Monsieur MESAS Jacques |
| - Madame RASTOUL Isabelle | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur JACQUET David | à | Monsieur NIEUVIARTS Hervé |
| - Monsieur VACHER Philippe | à | Monsieur BRICHARD Gérard |

Etaient absents et excusés :

Madame LEVY Véronique – Madame GAY Catherine

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 045-284500261-20251204-DEL2025_49-DE

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame Valérie MARTIN, Vice-Présidente rappelle que depuis 2010, le Conseil Régional Centre Val de Loire conventionne avec le CDG45 pour bénéficier de l'intervention d'un ACFI. Le dernier renouvellement de la convention date du 1er janvier 2025.

Le périmètre de la convention était jusqu'à présent restreint aux lieux de travail ainsi qu'aux agents dépendant du siège de la collectivité.

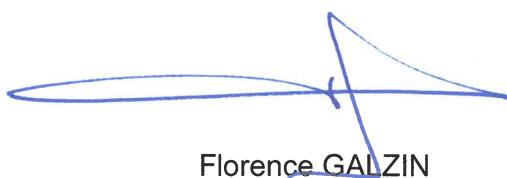
L'objet de l'avenant est d'élargir le périmètre d'intervention aux lycées situés sur le département du Loiret.

Ceci exposé, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir émettre un avis sur la proposition d'avenant à la convention pour l'intervention d'un ACFI au Conseil Régional du Centre Val de Loire.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 04 décembre 2025

La Présidente



Florence GALZIN



AVENANT N°1

Convention pour l'intervention

**d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection
(ACFI)**

entre

Le Conseil Régional du Centre Val de Loire

et

**le Centre Départemental de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (CDG45)**

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

20 avenue des droits de l'Homme - BP 91249 - 45 002 ORLEANS Cedex 1

Tél : 02.38.75.85.45 – Fax : 02.38.75.85.46

www.cdg45.fr

ENTRE :

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
 Dont le siège est au 20 avenue des droits de l'Homme, BP91249, 45002 ORLEANS Cedex 1
 Représenté par Madame Florence GALZIN

d'une part,
Ci-après désigné « CDG45 »

ET

Le Conseil Régional du Centre Val de Loire
 Dont le siège est 9, rue Saint-Pierre Lentin,
 45041 Orléans Cedex 1
 Représentée par Monsieur François BONNEAU

d'autre part,
Ci-après désignée « COLLECTIVITE »

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2025 modifiant le périmètre d'intervention de la mission inspection au Conseil Régional du Centre Val de Loire,

Vu la convention signée du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030,

Article 1 –Modification de l'article 1 de la convention

L'article 1 est modifié comme suit :

« Le CDG45 assurera une fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité du travail pour le Conseil Régional du Centre Val de Loire, ci-dessous appelé(e) la COLLECTIVITE.

Le périmètre de la mission d'inspection sera :

- l'ensemble des lieux de travail dépendant du siège de la Région Centre Val de Loire (notamment les EMOP, les ERCVL y compris ceux implantés sur les départements hors celui du Loiret).
- l'ensemble des lycées implantés sur le département du Loiret

Les lycées des autres départements ne font pas partie du périmètre d'inspection. »

Article 2 – Droits applicables et différends

Le présent avenant est régi par le droit français.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable, conformément aux réglementations qui les régissent, toutes les contestations relatives à la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent avenant.

En cas de désaccord persistant, les litiges relèveront de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2026.

Fait à Orléans, le _____ en deux exemplaires.

Pour le Centre de Gestion du Loiret

Pour le Conseil Régional du Centre Val de Loire

Madame Valérie MARTIN

Monsieur François BONNEAU

Vice-Présidente déléguée

Président de la COLLECTIVITE

Ampliation adressée :

- à Madame la Présidente du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité